

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1537

18 juin 2015

SOMMAIRE

Goldbell	73776	Lumico S.à.r.l.	73741
ICA Partners S.A.	73739	Lune & Soleil	73741
Imdeco S.A.	73732	Maghreb Invest S.à r.l.	73745
Innovation	73732	Mail It Safe S.à r.l.	73750
Intermind	73733	Meng Drogerie +	73755
Isatine I S.à r.l.	73733	Metrologlux S.à r.l.	73755
Isatine I S.à r.l.	73736	M.F. SOLUTIONS	73745
Isatine K S.à r.l.	73736	Middle East Internet Holding S.à r.l.	73754
Isatine K S.à r.l.	73732	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A.	73754
Isatine K S.à r.l.	73732	MP Partners S.A.	73750
J.C.S.2	73745	München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung A S.à r.l.	73753
Kavialux S.à r.l.	73739	München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung B S.à r.l.	73753
Kavialux S.à r.l.	73739	Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.	73754
KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l.	73731	Oroluk Investments S.à r.l.	73755
Kitry Group S.A.	73731	OverBoost	73756
Kopperam S.A.	73730	O & V Services Sàrl	73776
KW Investment Eleven Lux S.à r.l.	73730	Pegase Investment	73775
KW Investment Four Lux S.à r.l.	73730	Point Truck Sàrl	73776
KW Investment One Lux S.à.r.l.	73740	Poivre Real Estate 2 S.à r.l.	73758
L.A. Barraque S.P.F. S.A.	73731	Prime Pool I - T S.à r.l.	73758
Lakeside Network Investments S.à r.l.	73731	Prime UK Portman-T S.à.r.l.	73758
Lanwirtschaftlicher Lokalverein Diekirch ...	73731	Privilege Leeds S.à r.l.	73758
Limba Luxco 2 S.à r.l.	73740	Puma International Financing S.A.	73769
Liza Investment S.A.	73741	Sapphire Finance S.A.	73741
Locaso Exploitation S.à r.l.	73744		
Losi S.A.	73744		
LP Three Darmstadt Sàrl	73744		

Kopperam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 41.031.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015062308/11.

(150071554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

KW Investment Eleven Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 189.650.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 20 avril 2015

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Apwinder Foster de son poste de Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Padmini Singla, avec adresse professionnelle au 50, Grosvenor Hill, Londres W1K 3QT, Royaume-Uni comme Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015062311/17.

(150071371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

KW Investment Four Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.257.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 20 avril 2015

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Apwinder Foster de son poste de Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Padmini Singla, avec adresse professionnelle au 50, Grosvenor Hill, London W1K 3QT, Royaume-Uni comme Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015062312/18.

(150071369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

L.A. Barraque S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 74.107.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24/04/2015

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 01.03.2015 à L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre, Luxembourg, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015062317/10.

(150070895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Lakeside Network Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 164.949.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 22 avril 2015, a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

- la nomination avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Yvanna Essomba, née à Paris, France, le 28 mai 1982, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérant

Référence de publication: 2015062320/17.

(150071002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Lanwirtschaftlicher Lokalverein Diekirch, Association Agricole.

Siège social: L-9261 Diekirch, 100, rue Muller-Fromes.

R.C.S. Luxembourg H 47.

Die Vorstandsliste vom 22.04.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 24.04.2015.

Antoine Faber.

Référence de publication: 2015062321/10.

(150070761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.729.

Auszug aus dem Schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 17. April 2015

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 17. April 2015 hat es folgende Änderungen im Vorstand der Gesellschaft gegeben:

- Herr Daniel Kranz wurde mit Wirkung zum 17. April 2015 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

Référence de publication: 2015062305/12.

(150071239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Kitry Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015062306/10.

(150071474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Isatine K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015062264/12.

(150071240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Isatine K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015062265/12.

(150071621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Imdeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, rue de Berlé.

R.C.S. Luxembourg B 94.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015062267/10.

(150071710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Innovation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 196.065.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 23 avril 2015, avec effet à ce jour, que la société Allied Commercial Exporters Ltd a cédé 500 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la société Innovation S.à r.l., à la société Otis Hotels Limited, ayant son siège social à 22 Cross Keys Close, 2nd Floor W1U 2DW Londres, Royaume-Uni.

La société Otis Hotels Limited devient alors l'associé unique de la société Innovation S.à r.l. en détenant 500 parts sociales ordinaires.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015062258/16.

(150070790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Intermind, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.718.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique du 24 avril 2015 que:

- Messieurs Matthijs BOGERS et Julien FRANCOIS, ont été révoqués de leur poste de gérants de la Société avec effet au 24 avril 2015;

- Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe B de la Société, avec effet au 24 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Magsud AHMADKHANOV, né le 5 juin 1978 à Baku, Azerbaïdjan et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

* Madame Yuliya BAY-LANGER, née le 20 février 1984 à Kyiv, Ukraine et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Madame Nataliya AGAFONOVA, gérante de la Société, occupe, à compter du 24 avril 2015, la fonction de gérant de classe A de la Société et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet au 24 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062259/24.

(150071408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Isatine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.438,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.022.

—
In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FPCI Indigo Capital, a professional private equity investment fund established and existing under the laws of France, (the Sole Shareholder) represented by its management company, Indigo Capital France S.A.S., a simplified joint-stock company (société par actions simplifiée) established and existing under the laws of France, having its registered office at 69, rue La Boétie, F-75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 532 447 158,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on April 15, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Isatine I S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188022, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 17, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2014 number 2245, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 8, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52.500,-) represented by two thousand two hundred fifty (2.250) Class A shares, twenty thousand (20.000) Class B shares, eighteen thousand seven hundred fifty (18.750) Class C shares, five hundred (500) Class D shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class G shares, five hundred (500) Class H shares, five hundred (500) Class I shares, five hundred (500) Class J shares, five hundred (500) Class K shares, five hundred (500) Class L shares, five hundred (500) Class M shares, five hundred (500) Class N shares, five hundred (500) Class O shares, five hundred (500) Class P shares, five hundred (500) Class Q shares, five

hundred (500) Class R shares, five hundred (500) Class T shares, five hundred (500) Class U shares, five hundred (500) Class V shares, five hundred (500) Class W shares, five hundred (500) Class X shares, five hundred (500) Class Y shares, five hundred (500) Class Z shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by the amount of sixteen thousand nine hundred thirty-eight Euro (EUR 16.938,-) in order to raise it from its present amount of fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52.500,-) to sixty-nine thousand four hundred thirty-eight Euro (EUR 69.438,-) by creation and issuance of sixteen thousand nine hundred thirty-eight (16.938) new class D shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the New Shares) and vested with the same rights and obligations as the existing class D shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, having an aggregate value of sixteen thousand nine hundred thirty-eight Euro (EUR 16.938,-) by payment in cash in the amount of sixteen thousand nine hundred thirty-eight Euro (EUR 16.938,-).

The amount of sixteen thousand nine hundred thirty-eight Euro (EUR 16.938,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital is set at sixty-nine thousand four hundred thirty-eight Euro (EUR 69.438,-) represented by two thousand two hundred fifty (2.250) Class A shares, twenty thousand (20.000) Class B shares, eighteen thousand seven hundred fifty (18.750) Class C shares, seventeen thousand four hundred thirty-eight (17.438) Class D shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class G shares, five hundred (500) Class H shares, five hundred (500) Class I shares, five hundred (500) Class J shares, five hundred (500) Class K shares, five hundred (500) Class L shares, five hundred (500) Class M shares, five hundred (500) Class N shares, five hundred (500) Class O shares, five hundred (500) Class P shares, five hundred (500) Class Q shares, five hundred (500) Class R shares, five hundred (500) Class T shares, five hundred (500) Class U shares, five hundred (500) Class V shares, five hundred (500) Class W shares, five hundred (500) Class X shares, five hundred (500) Class Y shares, five hundred (500) Class Z shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FPCI Indigo Capital, un Fonds Professionnel de Capital Investissement soumis à la procédure allégée, régi par le droit français (l'Associé Unique), représenté par sa société de gestion, Indigo Capital France S.A.S., société par actions simplifiée établie selon les lois françaises, ayant son siège social au 69, rue La Boétie, F-75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 532 447 158,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Isatine I S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188022, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 17 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 août 2014, numéro 2245 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 8 avril 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-deux mille cinq-cents Euro (EUR 52.500,-), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) Parts sociales de Catégorie A, vingt mille (20.000) Parts sociales de Catégorie B, dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) Parts sociales de Catégorie C, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie D, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie E, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie F, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie G, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie H, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie I, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie J, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie K, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie L, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie M, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie N, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie O, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie P, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Q, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie R, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie S, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie T, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie U, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie V, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie W, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie X, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Y, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Z, toutes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize mille neuf cent trente-huit Euro (EUR 16.938,-) pour le faire passer de son montant actuel de cinquante-deux mille cinq cents Euro (EUR 52.500,-) à soixante-neuf mille quatre cent trente-huit Euro (EUR 69.438,-) par la création et l'émission de seize mille neuf cent trente-huit (16.938) nouvelles parts sociales de catégorie D, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie D existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales d'une valeur totale de seize mille neuf cent trente-huit Euro (EUR 16.938,-), et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de seize mille neuf cent trente-huit Euro (EUR 16.938,-), par paiement en espèce d'un montant total de seize mille neuf cent trente-huit Euro (EUR 16.938,-).

Le montant de seize mille neuf cent trente-huit Euro (EUR 16.938,-) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-neuf mille quatre cent trente-huit Euro (EUR 69.438,-) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) Parts sociales de Catégorie A, vingt mille (20.000) Parts sociales de Catégorie B, dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) Parts sociales de Catégorie C, dix-sept mille quatre cent trente-huit (17.438) Parts sociales de Catégorie D, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie E, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie F, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie G, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie H, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie I, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie J, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie K, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie L, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie M, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie N, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie O, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie P, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Q, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie R, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie S, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie T, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie U, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie V, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie W, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie X, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Y, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Z, toutes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12232. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062260/152.

(150071107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Isatine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015062262/12.

(150071622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Isatine K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.313,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.065.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FPCI Indigo Capital K, a professional private equity investment fund established and existing under the laws of France, (the Sole Shareholder) represented by its management company, Indigo Capital France S.A.S., a simplified joint-stock company (société par actions simplifiée) established and existing under the laws of France, having its registered office at 69, rue La Boétie, F-75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 532 447 158,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on April 15, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Isatine K S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188065, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 17, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 26, 2014 number 2272, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 8, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at nineteen thousand Euro (EUR 19.000,-) represented by seven hundred fifty (750) Class A shares, five hundred (500) Class B shares, six thousand two hundred fifty (6.250) Class C shares, five hundred (500) Class D shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class G shares, five hundred (500) Class H shares, five hundred (500) Class I shares, five hundred (500) Class J shares, five hundred (500) Class K shares, five hundred (500) Class L shares, five hundred (500) Class M shares, five hundred (500) Class N shares, five hundred (500) Class O shares, five hundred (500) Class P shares, five hundred (500) Class Q shares, five hundred (500) Class R shares, five hundred

(500) Class T shares, five hundred (500) Class U shares, five hundred (500) Class V shares, five hundred (500) Class W shares, five hundred (500) Class X shares, five hundred (500) Class Y shares, five hundred (500) Class Z shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by the amount of five thousand three hundred thirteen Euro (EUR 5.313,-) in order to raise it from its present amount of nineteen thousand Euro (EUR 19.000,-) to twenty-four thousand three hundred thirteen Euro (EUR 24.313,-) by creation and issuance of five thousand three hundred thirteen (5.313) new class D shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the New Shares) and vested with the same rights and obligations as the existing class D shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, having an aggregate value of five thousand three hundred thirteen Euro (EUR 5.313,-) by payment in cash in the amount of five thousand three hundred thirteen Euro (EUR 5.313,-).

The amount of five thousand three hundred thirteen Euro (EUR 5.313,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital is set at twenty-four thousand three hundred thirteen Euro (EUR 24.313,-) represented by seven hundred fifty (750) Class A shares, five hundred (500) Class B shares, six thousand two hundred fifty (6.250) Class C shares, five thousand eight hundred thirteen (5.813) Class D shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class G shares, five hundred (500) Class H shares, five hundred (500) Class I shares, five hundred (500) Class J shares, five hundred (500) Class K shares, five hundred (500) Class L shares, five hundred (500) Class M shares, five hundred (500) Class N shares, five hundred (500) Class O shares, five hundred (500) Class P shares, five hundred (500) Class Q shares, five hundred (500) Class R shares, five hundred (500) Class T shares, five hundred (500) Class U shares, five hundred (500) Class V shares, five hundred (500) Class W shares, five hundred (500) Class X shares, five hundred (500) Class Y shares, five hundred (500) Class Z shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FPCI Indigo Capital K, un Fonds Professionnel de Capital Investissement soumis à la procédure allégée, régi par le droit français (l'Associé Unique), représenté par sa société de gestion, Indigo Capital France S.A.S., société par actions simplifiée établie selon les lois françaises, ayant son siège social au 69, rue La Boétie, F-75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 532 447 158,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Isatine K S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188065, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 17 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 août 2014, numéro 2272 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 8 avril 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille Euro (EUR 19.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) Parts sociales de Catégorie A, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie B, six mille deux cent cinquante (6.250) Parts sociales de Catégorie C, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie D, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie E, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie F, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie G, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie H, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie I, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie J, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie K, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie L, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie M, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie N, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie O, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie P, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Q, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie R, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie S, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie T, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie U, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie V, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie W, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie X, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Y, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Z, toutes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille trois cent treize Euro (EUR 5.313,-) pour le faire passer de son montant actuel de dix-neuf mille Euro (EUR 19.000,-) à vingt-quatre mille trois cent treize Euro (EUR 24.313,-) par la création et l'émission de cinq mille trois cent treize (5.313) nouvelles parts sociales de catégorie D, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie D existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales d'une valeur totale de cinq mille trois cent treize Euro (EUR 5.313,-), et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de cinq mille trois cent treize Euro (EUR 5.313,-), par paiement en espèce d'un montant total de cinq mille trois cent treize Euro (EUR 5.313,-).

Le montant de cinq mille trois cent treize Euro (EUR 5.313,-) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille trois cent treize Euro (EUR 24.313,-) représenté par sept cent cinquante (750) Parts sociales de Catégorie A, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie B, six mille deux cent cinquante (6.250) Parts sociales de Catégorie C, cinq mille huit cent treize (5.813) Parts sociales de Catégorie D, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie E, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie F, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie G, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie H, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie I, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie J, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie K, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie L, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie M, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie N, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie O, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie P, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Q, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie R, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie S, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie T, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie U, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie V, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie W, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie X, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Y, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Z, toutes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12233. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062263/150.

(150071118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

ICA Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.960.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 24 avril 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration informe également que les administrateurs ont aussi changé leur adresse:

Monsieur Stéphane Rio, 8 Morton Mews, SW5 0TE Londres, Grande-Bretagne,

Jalyne S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bonnier, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Référence de publication: 2015062266/18.

(150071698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Kavialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015062302/11.

(150071006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Kavialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.514.

L'an deux mille quinze, le sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KAVIARI SAS, une société par actions simplifiée constituée selon le droit français, ayant son siège social sis au 13, rue de l'Arsenal, 75004 Paris (France), immatriculée auprès du registre du commerce de Paris sous le numéro 315 734 194 RCS Paris.

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante est l'associée unique de KAVIALUX S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180514, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 novembre 2013 sous le numéro 2818 et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire en date du 23 décembre 2013, publié au au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mars 2014 sous le numéro 793 (la «Société»)

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} avril et se terminant le 31 mars de l'année suivante, et constate qu'exceptionnellement l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2015 se terminera le 31 mars 2015 et décide de modifier l'article 17 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Estimation des Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 900,-

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an figurant tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire par le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 avril 2015. Relation GAC/2015/3183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015062301/41.

(150070985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

KW Investment One Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 336.360,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.250.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 20 avril 2015

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Apwinder Foster de son poste de Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Padmini Singla, avec adresse professionnelle au 50, Grosvenor Hill, W1K 3QT Londres, Royaume-Uni comme Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015062313/18.

(150071366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Limba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.880.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique, par résolutions écrites datées du 9 mars 2015, a décidé d'accepter la démission de Monsieur Han Lu en tant que gérant de la Société ainsi que la nomination, avec effet immédiat, de Madame Fan Lixia, demeurant pro-

fessionnellement 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Limba Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015062329/15.

(150071358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Lumico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 138.491.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue en date du 23 avril 2015:

L'associé unique accepte la démission du gérant, Monsieur Kari Sundbäck.

L'associé unique nomme gérant administratif en remplacement:

- Monsieur Lekeu Pascal Dominique, né le 29 mars 1965 à Rocourt (Belgique), résidant 25, Werfat à B-4845 Jalhay (Belgique).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant en l'année 2016.

La société Lumico S.à r.l. prend acte de la décision de l'administration communale de Roeser concernant la nouvelle dénomination et numérotation de l'adresse du siège de la société qui devient 24, Rue Geespelt L-3378 Livange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015062332/18.

(150070814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Lune & Soleil, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.371.

En application de l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous portons à la connaissance des tiers que nous dénonçons ce jour unilatéralement la convention d'agent domiciliataire signée le 7 juillet 2009 avec la société Lune & Soleil Sàrl inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 110371.

Eu égard aux termes de ladite convention, la dénonciation intervient sans préavis, soit le 23 avril 2015. Par conséquent, le siège social de la société Lune & Soleil ne sera plus sis au 50 rue Basse, L-7307 Steinsel, à compter de cette date.

Etabli à Steinsel, le 23 avril 2015.

Guillaume Chevassus-Marche / Stéphanie Weisse

Compliance Officer / Directeur

Référence de publication: 2015062333/15.

(150071525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Sapphire Finance S.A., Société Anonyme,

(anc. Liza Investment S.A.).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.255.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of April,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the General Meeting) of Liza Investment S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated on 18 October 2013 before the Notary, and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.255 and whose articles of association (the Articles) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Memorial C) under number 3164, page 151839 on 12 December 2013 and have not been amended since that time (the Company).

The General Meeting was opened at 3.00 p.m. CET, with Mrs Cristiana SCHMIT, employee, residing professionally in Junglinster, being in the chair (the Chairman), who appointed Mrs Françoise HÜBSCH, employee, residing professionally in Junglinster, as secretary (the Secretary).

The General Meeting elected Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, as scrutineer (the Scrutineer), composing together with the Chairman and the Secretary, the board of the General Meeting (the Bureau).

The Bureau having been validly constituted, the Chairman declared and requested the undersigned Notary to state:

1. That the agenda of the General Meeting (the Agenda) is as follows:

Agenda

(1) Change of the denomination of the Company.

(2) Amendment of the article 1 of the Articles of the Company.

2. That the represented shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list (the Attendance List). This Attendance List, which has been duly signed by the proxyholder of the represented shareholders, and the Bureau, shall remain attached to the present notarial deed in order to be filed with it at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholders, which have been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the latter, shall also remain attached to the present deed for registration purposes.

3. That the entire share capital of the Company being represented at the present General Meeting, and all represented shareholders declaring that they have had due notice and due knowledge of the Agenda prior to this General Meeting, no convening notices were necessary and any requirement thereto has been therefore waived.

4. That, as a consequence of the entire share capital of the Company being present or duly and validly represented, the present General Meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all of the items composing the Agenda.

After having duly considered the items set out in the Agenda, the General Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to modify the Company's current denomination for SAPPHIRE FINANCE S.A.

Second resolution

The General Meeting consequently resolves to amend the article 1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of SAPPHIRE FINANCE S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,535.-.

Nothing else being on the Agenda, and nobody rising to speak, the General Meeting was closed.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the represented shareholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney (as defined in the Attendance List) of the represented shareholders known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Shareholders signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize avril,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire, avec résidence professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (le «Notaire»),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée Générale) de Liza Investment S.A., une société anonyme constituée le 18 octobre 2013 par devant le Notaire, et existante conformément aux lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.255, dont les statuts (les Statuts) ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 décembre 2013, sous numéro 3164, page 151839 et n'ont pas été modifiés depuis (la Société).

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 15.00 heures CET avec Madame Cristiana SCHMIT, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, en qualité de président de séance (le Président), qui a nommé Madame Françoise HÜBSCH, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, en qualité de secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée Générale a élu Monsieur Max MAYER, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, en qualité de scrutateur (le Scrutateur), composant ensemble avec le Président et le Secrétaire, le bureau de l'Assemblée Générale (le Bureau).

Le Bureau ayant été constitué valablement, le Président a déclaré et requis du Notaire soussigné qu'il acte:

1. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté comme suit (l'Ordre du Jour):

Ordre du jour

(1) Changement de dénomination de la Société.

(2) Modification de l'article 1 des Statuts de la Société.

2. Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence (la Liste de Présence). Cette Liste de Présence, qui a été dûment signée par le mandataire des actionnaires représentés et le Bureau, demeurera annexée au présent acte notarié à l'effet d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. La procuration des actionnaires représentés, qui a été signée ne varietur par le mandataire de ces derniers, demeurera également attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

3. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale, l'ensemble des actionnaires représentés déclarant qu'ils ont été dûment notifiés et qu'ils ont eu due connaissance préalable de l'Ordre du Jour avant la présente l'Assemblée Générale, aucune convocation n'était nécessaire et il a été expressément renoncé à toute exigence y relative.

4. Que, du fait que l'intégralité du capital social de la Société soit dûment et valablement représentée, la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ensemble des éléments composant l'Ordre du Jour.

Après avoir dûment considéré les éléments fixés à l'Ordre du Jour, l'Assemblée Générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de change la dénomination actuelle de la Société en SAPPHIRE FINANCE S.A.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination SAPPHIRE FINANCE S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts)."

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 1.535,- EUR.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est close.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des actionnaires représenté et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au Mandataire (tel que défini dans la Liste de Présence) des actionnaires représentés, connu du Notaire par son nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit mandataire des actionnaires représentés a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Cristiana SCHMIT, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation GAC/2015/3299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015062345/119.

(150071003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Locaso Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.747.

Convention de cession de parts sociales

En date du 31 décembre 2014, la société LOCASO S.A. établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté agissant en qualité d'associé unique de LOCASO EXPLOITATION S.à R.L société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B88747 (la «Société»), cède l'intégralité des CINQ CENT (500) parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société, à ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.

Il résulte de cette convention que l'associé unique de la Société est désormais:

- ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.

L-2314 Luxembourg, 2 Place de Paris

Immatriculée au Registre de Commerce de et à Luxembourg: B 175507

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062348/19.

(150071391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Losi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.159.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 avril 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015062350/21.

(150071462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

LP Three Darmstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.501,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.567.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 novembre 2014, que:

- Mme Monika KRAUSOVA, Gérant B de la Société a démissionné avec effet immédiat;

- M. Sascha JÖRGES, né le 6 juin 1977 à Langen (Allemagne) et résidant professionnellement au 14, Haydnstrasse, 64546 Mörfelden-Walldorf, Allemagne, a été nommé Gérant B de la Société avec effet au 6 novembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 Avril 2015.

Référence de publication: 2015062353/16.

(150071632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**M.F. SOLUTIONS, Société à responsabilité limitée,
(anc. J.C.S.2).**

Siège social: L-6835 Boudler, Maison 25.
R.C.S. Luxembourg B 189.592.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 27 avril 2015.
Référence de publication: 2015062362/10.
(150071261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Maghreb Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 196.342.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Frédéric ELBAR, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 197, Bd Zerktouni, 20000 Casablanca, Maroc;
- 2) Madame Rolande TEURLAI, demeurant au 2 rue Mozart - Res Yasmine, Quartier Racine, 20100 Casablanca, Maroc, ici représentée par Monsieur Frédéric ELBAR, prémentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 8 avril 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, présente et représentée comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

1. Dénomination et forme sociale. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Maghreb Invest S. à r.l." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

2. Objet social. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

3. Siège social.

3.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

3.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, par une simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

3.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle

décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

4. Durée de la société.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés selon les règles applicables à la modification des statuts.

5. Capital social.

5.1 Capital souscrit et libéré

5.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

5.1.2 Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

5.2 Modification du capital

5.2.1 Selon les termes et conditions prévues par la Loi, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément à l'Article 10 des Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

5.2.2 La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune représentant la même valeur.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre minimum de un (1), sauf disposition contraire prévue par la Loi.

6.3 Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

7. Indivisibilité des parts sociales.

7.1 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale.

7.2 S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

8. Cessions des parts sociales.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

8.3 En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

8.4 Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

8.5 A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

8.6 Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

8.7 Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

8.8 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

9. Enregistrement des parts sociales. Un registre des associés doit être tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par les associés. Ce registre des associés doit mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son adresse professionnelle, le nombre de parts sociales détenu par chaque associé, toute cession de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de la cession conformément aux présents statuts.

10. Gérance

10.1 Nomination et Révocation

10.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

10.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

10.1.3 Un gérant peut être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

10.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance sera/seront rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

10.2 Pouvoirs

10.2.1 Le pouvoir d'un gérant est déterminé par l'assemblée générale des associés au moment de sa désignation. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à sa révocation ad nutum par l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité des voix.

10.2.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

10.3 Représentation et signature autorisée

10.3.1 Dans les rapports avec les tiers et la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

10.3.2 A l'égard des tiers, la Société est engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

10.3.3 Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration. La rémunération, les responsabilités du mandataire, la durée de la période de représentation et autres conditions pertinentes de ce mandat sont déterminés par le(s) gérant(s).

10.4 Responsabilité du(des) gérant(s)

Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

11. Assemblée générale des associés.

11.1 Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

11.1.1 Les associés exercent leur droit collectif dans l'assemblée générale des associés, constituant l'un des organes décisionnels de la Société.

11.1.2 Dans l'hypothèse où la Société ne comporte qu'un associé unique, cet associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et dans la mesure applicable, lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, la référence à "l'assemblée générale des associés" doit être interprétée comme la référence à l'associé unique.

11.1.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs expressément réservés par la loi et les présents statuts.

11.2 Convocation aux assemblées générales des associés

11.2.1 L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue chaque année au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg tel précisé dans la convocation de l'assemblée. L'assemblée générale doit se réunir six mois après la fin de l'exercice social de l'année. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour suivant.

11.2.2 Le gérant ou le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées générales des associés, dans ce cas, le lieu, la date sont précisés dans la convocation à l'assemblée.

11.2.3 La convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, cette convocation doit être envoyée par lettre recommandée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

11.2.4 La tenue des assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

11.3 Votes

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote. Concernant les fractions de parts sociales, les droits de vote ne peuvent qu'être exercés en parts sociales entières.

11.3.2 Un associé peut agir dans toute assemblée générale en désignant une autre personne, associé ou non par une procuration écrite dans un document signé transmis par courrier, facsimile, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration vaut preuve suffisante. Une personne peut représenter plusieurs ou tous les associés.

11.3.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

11.4 Minutes

11.4.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés doit établir des procès-verbaux de la réunion et doivent être signés par tous les membres du bureau de l'assemblée.

11.4.2 Toute copie et extrait des procès-verbaux originaux devant être produits en justice ou délivrés à des tiers, doivent être certifiés conformes par le notaire ayant la conservation de l'acte original, dans le cas où l'assemblée a été enregistrée dans un acte notarié, ou doivent être signés par le président du conseil de gérance, par deux de ses membres ou par l'unique associé le cas échéant.

12. Audit. Lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq, les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi qui ne doit pas être un associé. Lorsqu'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement en formant un conseil de commissaires.

13. Exercice social.

13.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14. Comptes annuels.

14.1 Chaque année, au trente et un décembre, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un bilan annuel des comptes et le soumet aux associés.

14.2 Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

15. Profits.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

15.2 Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

16. Distribution des profits.

16.1 L'associé unique ou le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut procéder au versement de dividendes intérimaires.

16.2 La prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée aux associés par une résolution de l'assemblée des associés, sous réserve des dispositions légales relatives à l'inaliénabilité du capital social et du droit de réserve.

16.2 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

17. Fusion, Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

17.2 A l'exception de la dissolution par une décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés conformément aux conditions prévues pour la modification des statuts.

17.3 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

17.4 La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

17.5 Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la Loi de 1915.

19. Référence à la loi.

19.1 Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi du 10 août 1915.

19.2 Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés:

- Soixante (60) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Frédéric ELBAR, préqualifié comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire de sept mille cinq cents euros (7.500 EUR),

- Quarante (40) parts sociales ont été souscrites par Madame Rolande TEURLAI, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire de cinq mille euros (5.000 EUR),

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par les associés

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
- 2) Monsieur Frédéric ELBAR, dirigeant de sociétés, né le 29 janvier 1967 à Marrakech (Maroc), demeurant professionnellement à 197, Bd Zerktouni, 20000 Casablanca, Maroc, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) Monsieur Pierre-Yves MAGEROTTE, Avocat à la Cour, né le 30 août 1979 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 4) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe des gérants ou, en cas de gérant unique, par sa signature individuelle.
- 5) Pour autant que de besoin, les associés ratifient tous les actes passés et pris avant les présentes au nom de la Société alors en formation.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant. ès-qualités qu'il agit, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ELBAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 avril 2015. 2LAC/2015/8507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015062363/260.

(150071633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Mail It Safe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 153.761.

En date du 31 décembre 2012 l'actionnariat de la société a été modifié comme suit:

Nouvel Associé RAMLA MANAGEMENT LTD, société ayant son siège social au 7 Old Street, 00152 Roseau, Commonwealth de la Dominique, inscrite au registrar of companies Dominica au numéro 2958, associé détenant 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mail It Safe S.à r.l.

Référence de publication: 2015062364/14.

(150070898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

MP Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 196.325.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

Laquelle personne comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MP PARTNERS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'agir comme commissionnaire et intermédiaire dans le domaine du commerce.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur cette ou ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Norbert MEISCH, prénommé, et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant 100% du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur unique de la société:

Monsieur Mauro GIACOMETTI, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à F-54190 Villerupt, 1, rue Jean-Baptiste Marcet.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 131.410.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2020.

5. Le siège social de la société est établi à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 avril 2015. Relation GAC/2015/3188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015062397/168.

(150071100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.740.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 15. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 15. April 2015 haben sich folgende Änderungen im Vorstand der Gesellschaft ergeben:

- Herr Daniel Kranz wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

Référence de publication: 2015062398/11.

(150071238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.735.

Auszug aus dem Schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 15. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 15. APRIL 2015 haben sich folgende Änderungen im Vorstand der Gesellschaft ergeben:

- Herr Daniel Kranz wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

Référence de publication: 2015062399/12.

(150071237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Middle East Internet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.088,00.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 183.137.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet AG, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet SE, eine Societas Europaea, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 165662 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. April 2015.

Middle East Internet Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015062373/17.

(150071477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 30.235.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 avril 2015:

- L'assemblée a unanimement décidé de renommer M. Nobumitsu WATANABE, M. Minoru MOCHIZUKI, M. Tsukasa KOTAKA, M. Toru HORIE et M. Hiroshi KAGEYAMA comme membre du Conseil d'Administration, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 avril 2015.

Hiroshi KAGEYAMA / Toru HORIE

Executive Vice President / Managing Director & Chief Executive Officer

Référence de publication: 2015062374/15.

(150071017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.517.

1 - Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 13 mars 2015, que Mylan Luxembourg L3 SCS, a transféré la totalité des 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Mylan International Holdings, Inc., une Corporation, constituée et régie selon les lois du State of Vermont, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 110, Lake Street, 05478 St. Albans, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Register of Vermont sous le numéro 0120464.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Mylan International Holdings, Inc. 20.000 parts sociales

2 - Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 2 avril 2015;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 2 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A

- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A
- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015062379/32.

(150070838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Meng Drogerie +, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 28, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 184.230.

La société BB ROYAL HOLDING SA, 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, B181509, cède 451 parts à la société 7START SARL, 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, B181133.

Luxembourg, le 27-04-2015.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015062371/12.

(150071227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Metrologlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, Avenue Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.102.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales du 23 avril 2015, FPCI Astorg V, géré par Astorg Partners S.A.S. a cédé 1 des parts sociales qu'il détenait dans la Société à ALEPH INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.431, de sorte que les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- FPCI Astorg V, géré par Astorg Partners S.A.S. détient 12.499 parts sociales; et
- ALEPH INVEST S.à r.l. détient 1 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Metrologlux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015062372/18.

(150070828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Oroluk Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.186.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 20 février 2015, que l'associé de la Société GECKOES; transfère 6,250 parts sociales détenues à la société; NO. 9 INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère, enregistré au «Companie's House de Londres» sous le numéro 8794706, ayant son siège social au 55, Baker Street, W1U 7EU Londres, Royaume-Uni, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062416/15.

(150071254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

OverBoost, Association sans but lucratif.
Siège social: L-4539 Differdange, 15, rue Duchscher.
R.C.S. Luxembourg F 10.370.

STATUTS

Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est dénommée «OverBoost.».

Art. 2. Le siège social de l'association est à Oberkorn, 15 rue Duchscher L-4539 Differdange.

Art. 3. La durée est illimitée.

Art. 4. L'association a pour but:

- Participer à des meetings de tuning
- Organiser des meetings de notre club
- Faire des dons à des organisations de bonne cause

Administration: Comité & Membres

Art. 5. L'association est administrée par un comité composé de 3 Membres au moins et de 5 Membres au plus, dont les fonctions suivantes:

- un président;
- un vice-président;
- un secrétaire;
- un trésorier;
- des membres.

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale. Les candidatures y relatives doivent parvenir au président ou au secrétaire avant le début de l'assemblée.

La durée du mandat des membres du comité est de 20. Années. Les membres sortants sont rééligibles.

Le renouvellement du comité se fait à moitié chaque année.

Le président et le secrétaire étant cependant de suite en fonction pour une durée de deux ans, le vice-président et le trésorier par contre pour une année. En cas de la réélection de ces quatre postes au sein du comité, leur mandat est chaque fois d'une durée de deux ans.

Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement. Les membres du comité procèdent à la répartition des charges au sein du comité.

En cas de vacance de poste au cours de l'année, le comité peut provisoirement coopter un nouveau membre, qui devra alors être confirmé à ce poste par la prochaine assemblée générale.

Art. 6. Le comité dirige l'association dans le cadre des dispositions statutaires ainsi que des dispositions prises par l'assemblée générale.

Il se réunit aussi souvent que les affaires courantes et la gestion de l'association l'exigent sur convocation par le secrétaire à la demande du président ou de trois membres au moins qui doivent alors présenter un ordre du jour.

Le comité est compétent pour tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts.

Il ne peut prendre des décisions que si au moins la moitié des membres est présente. En cas de partage de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 7. Le président dirige les séances du comité et les assemblées générales.

En cas d'empêchement du président, le vice-président remplit ces fonctions, et en cas d'empêchement du vice-président, le plus ancien membre du comité (en cas de même ancienneté pour deux ou plusieurs membres ce sera le plus âgé) assumera cette tâche.

Art. 8. Les activités du comité ainsi que des membres de l'association sont réalisés à titre honorifique et ne donnent lieu à aucune indemnité.

Art. 9. Est admissible comme membre, toute personne qui en manifeste la volonté, qui est prête à observer les présents statuts et qui est agréée par le comité. Par décision du comité, l'admission pourrait être constatée éventuellement par la remise d'une carte de membre.

Art. 10. La valeur de la carte de membre annuelle sera fixée par l'assemblée générale sur proposition du comité.

Art. 11. La qualité de membre se perd par:

- sa démission;

- le non-paiement de la carte de membre dans le délai de trois mois;
- l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour des motifs graves.

Dans ce dernier cas, l'assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des voix, après que l'intéressé ait eu l'occasion de donner ses explications. Le comité peut prononcer la suspension temporaire avec effet immédiat, dans l'attente de la décision de l'assemblée générale.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des montants versés.

Les membres du comité absents sans excuse à plus de trois réunions consécutives sont considérés comme démissionnaires.

L'assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est l'organe compétent pour:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du comité;
- l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- l'exclusion d'un membre de l'association;
- la dissolution de l'association;
- la nomination de réviseurs de caisse.

Art. 13. L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation écrite adressée au plus tard 7 jours à l'avance. L'ordre du jour y doit être joint.

Art. 14. Le comité peut convoquer à tout moment une assemblée générale extraordinaire, et elle doit le faire lorsque 1/3 des membres en font la demande motivée par écrit. Dans ce dernier cas, seul les points ayant provoqué la réunion figurent à l'ordre du jour.

Art. 15. Tous les membres disposent du droit de vote à l'assemblée générale et les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où les présents statuts stipulent autrement.

Art. 16. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est clairement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit la moitié des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité de la moitié des voix.

Si la moitié des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourrait être convoquée, qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents. Toutefois, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 17. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que lors d'une assemblée générale extraordinaire.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des membres présents.

En cas de dissolution, l'actif net de l'association sera versé à l'office social de la commune de Differdange.

Le financement

Art. 18. Les ressources financières proviennent:

- des cartes de membres;
- des subsides et subventions;
- des produits des fêtes et manifestations diverses organisées par l'association;
- des dons.

Art. 19. La gestion des fonds est contrôlée par deux réviseurs de caisse, non-membres du comité, approuvés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 20. Ont droit d'engager valablement l'association sur la base de signatures conjointes, le président, le vice-président, le secrétaire ainsi que le trésorier.

La signature du trésorier doit figurer sur chaque document de toute opération bancaire.

Divers

Art. 21. Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée constituante du 07/04/2015.

Les membres fondateurs:

Conformément à la loi du 21 avril 1928, monsieur Cogniaux Geoffrey et monsieur Boentges Patrick se sont réunis pour créer cette asbl.

Cogniaux Geoffrey
rue Duchscher, n°15

L-4539 Oberkorn
Métier. Electricien
Nationalité. Luxembourgeois
Boentges Patrick
rue du Knapp, n°41
L-4465 Soleuvre
Métier. Technicien en informatique
Nationalité. Luxembourgeois

Differdange, le 07/04/2015.

Référence de publication: 2015062417/114.

(150071351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Poivre Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062430/10.

(150071173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Prime Pool I - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 193.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062434/10.

(150071502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Prime UK Portman-T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 193.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062435/10.

(150071652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Privilege Leeds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 196.332.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of April.

Before Us Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Habitus Holdings S. à r.l., a limited liability company organized and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, hereby represented by Francine MAY private employee, with professional address at Ettelbruck, by virtue of a proxy established under private seal in Luxembourg on April the 14th 2015;

Said proxy, after having been initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Privilege Leeds S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties. The Company may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities or participating interests of whatever origin directly or indirectly related to real estate investments, participate in the creation, the development and the control of any company or enterprise directly or indirectly related to real estate investments, acquire by way of contribution, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities or participating interests related to real estate investments, realize a return on such securities or participating interests by way of sale, transfer, exchange, development or otherwise, and may grant to the companies or enterprises in which it has securities or participating interests any support, loans, advances or guarantees.

3.3. The Company may also enter into the following transactions:

a) borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise except by way of a public offer;

b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counter-party;

c) in favor of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the Affiliated Company): (i) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision;

d) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services,

selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at GBP 10,000 (ten thousand British Pounds), represented by 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of GBP 1 (one British Pound) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless all shareholders unanimously agree thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. Classes of shares may be created by a resolution of the shareholders, made in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager who shall be resident in Luxembourg; and one class B manager. The board of managers shall at all times be composed of a majority of managers residing in Luxembourg. In the event of a single manager, that manager must be resident in Luxembourg. No manager can be a resident in the United-Kingdom (UK).

7.2. The managers are appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

7.3. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. The following decisions are subject to the prior approval of the general meeting of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be:

- a) the entry into any agreement for the sale or other disposal (directly or indirectly) of any real estate asset;
- b) any direct or indirect financing or refinancing of the Company other than by way of shareholder loans;
- c) the granting of any direct or indirect encumbrance.

8.3. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. All meetings of the board of managers shall take place in Luxembourg. No meeting of the board of managers shall take place in the UK.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. The board of managers shall choose among its members a chairman (the Chairman). It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The Chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore. The position of Chairman shall be held by a manager resident in Luxembourg. The Chairman shall not have a casting vote.

9.4. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail or any other means of communication of each member of the board of managers of the Company.

9.5. Any manager of one class may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of the same class as his proxy.

9.6. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one A manager and provided that if a majority of the managers present at the meeting are not in Luxembourg, the managers present, irrespective of their number, shall not constitute a quorum. If a quorum of managers is not present at all times during a meeting of the board of managers, such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the managers present (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than forty-eight (48) hours before the meeting).

9.7. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.8. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, such participation being not allowed if initiated from the UK. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles and the Law. Shareholders Circular Resolutions signed by all the

shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by an unanimous decision of all shareholders.

(vii) The Articles are amended with the unanimous consent of all shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises agréés.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by a resolution of the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the unanimous consent of all shareholders. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced

18.2. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.3. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.5. These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

18.6. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the 10,000 (ten thousand) shares have been subscribed by the shareholder Habitus Holdings S.à r.l., prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of GBP 10,000 (ten thousand British Pounds) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR eight hundred (800.- euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited duration:

Manager A:

- Mrs. Bouchra AKHERTOUS, born on October 8th, 1974 in Mont-Saint-Martin (France), with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

- Mrs. Annick MAGERMANS, born on May 22nd, 1976 in Verviers (Belgium), with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and,

Manager B:

- Mrs. Evgeniya Klimchuk, born on October 11th, 1965 in Mockba (Russia), with professional address at 52/3, Kosmodamianskaya nab., 9th Floor, Moscow, 115054, Russia.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze avril

Pardevant Nous Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Habitus Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Ettelbruck, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg le 14 avril 2015

Ladite procuration, après paraphe «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Privilege Leeds S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

3.2. L'objet de la Société inclut, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières. La Société peut utiliser ses fonds pour l'implantation, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille consistant en tous titres ou intérêts de participation de quelque origine qu'ils soient, directement ou indirectement lié aux investissements immobiliers, participer à la création, le développement et le contrôle de tout société ou entreprise directement ou indirectement lié aux investissements immobiliers, acquérir par voie de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat et par tout autre moyen, tout type de titres ou intérêts de participation liés aux investissements immobiliers, réaliser un retour sur de tels titres ou des intérêts de participation par la vente, le transfert, l'échange, le développement ou autrement et peut accorder aux sociétés ou aux entreprises dans lesquelles il a des titres ou des intérêts de participation tous soutiens, prêts, avances ou garanties.

3.3. La Société peut en particulier:

a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

b) conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

c) en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après les Sociétés Affiliées): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable;

d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

3.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à 10.000.- GBP (dix mille livres sterling), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1.- GBP (une livre sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des tiers qu'avec l'accord unanime préalable de l'ensemble des associés donné lors d'une assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Des classes de parts sociales pourront être créées par décision des actionnaires prise conformément aux conditions prescrites pour la modification des présents Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance/gérant.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A qui doit être résident au Luxembourg, et un gérant de classe B. Le conseil de gérance ne devra, en tous temps, être composé d'une majorité de gérants résidant à Luxembourg. En cas de gérant unique, ce dernier doit être résident à Luxembourg. Aucun gérant ne peut résider au Royaume-Uni.

7.2. Les gérants sont nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.3. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Les décisions suivantes doivent être préalablement approuvées par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, selon le cas:

- a) la conclusion de tout contrat relative à la vente ou à la disposition (directe ou indirecte) de tout actif immobilier;
- b) le financement ou refinancement direct ou indirect de la société autrement que par prêt d'associé;
- c) l'octroi de garantie ou sûreté directement ou indirectement.

8.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre eux au moins étant un gérant de classe A.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra se tenir au Royaume-Uni.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le Président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire. Seul un gérant résidant à Luxembourg peut être nommé président. Le Président n'a pas de voix prépondérante.

9.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

9.5. Tout gérant d'une catégorie pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de la même catégorie comme son mandataire.

9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe A, étant entendu que si la majorité des gérants ne sont pas résidents à Luxembourg, les gérants présents, quel que soit leur nombre, ne pourront constituer un quorum. Si le quorum de gérant n'est pas réuni pendant toute la réunion du conseil de gérance, la réunion du conseil de gérance sera ajournée et reconvoquée pour prendre place au lieu à Luxembourg et date déterminés par les gérants présents (étant entendu que la notification des heures, lieu et date de la réunion ainsi reconvoquée sera adressée à chaque personne autorisée à participer à la réunion au moins quarante-huit (48) heures à l'avance).

9.7. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.8. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue et portent la date de la dernière signature.

9.10. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A ou par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.3. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la

requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts et à la Loi. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

12.2.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

12.2.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

12.2.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

12.2.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

12.2.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

12.2.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par décision unanime de tous les associés.

12.2.7. Les Statuts sont modifiés avec le consentement unanime de tous les associés.

12.2.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises agréés.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par une décision des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par l'unanimité des associés. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, e-mail ou tout autre moyen de communication.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

18.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 10.000 (dix mille) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Habitus Holdings S.à r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme 10.000,- GBP (dix mille livres sterling) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

1 Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à huit cent EUR (800.- euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société, pour une durée illimitée:

Gérant de classe A:

- Madame Bouchra AKHERTOUS, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; et

- Madame Annick MAGERMANS, née le 22 mai 1976 à Verviers (Belgique), avec adresse professionnelle au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; et

Gérant de classe B:

- Madame Evgeniya Klimchuk, née le 11 octobre 1965 à Mockba (Russie), avec adresse professionnelle au 52/3, Kosmodamianskaya nab., 9th Floor, Moscow, 115054, Russia.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Ettelbruck, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 22 avril 2015. Relation: DAC/2015/6481. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062436/579.

(150071259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Puma International Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.802.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Puma International Financing S.A., a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.802, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 12, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 1, 2014 under number 297 at page 14216 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 31, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 26, 2014 under number 1645 at page 78953.

The Meeting is chaired by Lucie Ribeiro, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer, Annick Braquet, with professional address at Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The sole shareholder of the Company (the Shareholder) present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list (the Attendance List). Such list and related proxy, after having been signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. It appears from the Attendance List that two million fifty thousand (2,050,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, representing the entire share capital of the Company are repre-

sented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of the Meeting and subsequent amendment of article 4 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares) all having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) with the rights provided under articles 5, 6, 21, 22 and 23 of the Articles as amended and restated;
4. Re-classification of the two million fifty thousand (2,050,000) existing shares in the share capital of the Company into fifty thousand (50,000) Class A Shares and two million (2,000,000) Class B Shares, with re-allocation of any and all amounts booked in the share premium account of the Company to the share premium account connected to each such class on a pro-rata basis as per the terms of article 5 of the Articles as amended and restated;
5. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 21, 22 and 23 of the Articles in order to reflect the creation of new classes of shares adopted under item 3 above;
6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any two directors of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Class A Shares and Class B Shares; and
7. Miscellaneous.

IV. These facts having been exposed and recognized as true and correct by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which had been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of the Meeting and to amend article 4 paragraph 1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Bertrange”

Third resolution

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) Class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares) all having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) with the rights provided under articles 5, 6, 21, 22 and 23 of the Articles as amended and restated.

Fourth resolution

The Meeting resolves to re-classify the two million fifty thousand (2,050,000) existing shares in the share capital of the Company as follows:

- fifty thousand (50,000) existing shares in the share capital of the Company as Class A Shares; and
 - two million (2,000,000) existing shares in the share capital of the Company as Class B Shares;
- and re-allocation of any and all amounts booked in the share premium account of the Company to the share premium account connected to each such class on a pro-rata basis as per the terms of article 5 of the Articles, as amended and restated.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend and restate articles 5, 6, 21, 22 and 23 of the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at two million fifty thousand United States Dollars (USD 2,050,000.-) represented by fifty thousand (50,000) class A shares (the Class A Shares) and two million (2,000,000) class B shares (the Class B Shares) in registered form with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each. The Class A Shares and the Class B Shares are individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

5.2 The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder of the Company or, in case of plurality of shareholders, a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company voting with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law, for any amendment of these Articles.

5.3 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class A Shares (the Class A Share Premium Account) in United States Dollar (USD), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to the Class A Shares. Amounts so recorded to the Class A Share Premium Account (the Class A Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholders holding Ordinary Shares.

5.4 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class B Shares (the Class B Share Premium Account) in United States Dollar (USD), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to the Class B Shares. Amounts so recorded to the Class B Share Premium Account (the Class B Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholders holding Ordinary Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 Each Share is entitled to one vote.

6.4 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.5 A transfer of Shares shall be carried out by the entry in the register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorized representatives; or

(ii) any authorized representative of the Company; or

(iii) following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a Share transfer

6.7 The Company may redeem its own Ordinary Shares within the limits set out in the Law.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

21.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

21.2 The general meeting of the shareholders shall determine the allocation of the balance of the net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

21.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends in accordance with and pursuant to article 22 and of these Articles; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

21.4 The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 22.

Art. 22. In the event of a distribution on any share, such distribution shall be allocated and paid in the following order of priority:

(i) An amount equal to nought point ten per cent (0.10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the Class B Shares.

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration. The power of the director(s) will come to an end upon the appointment of the liquidator(s).

After payment of all third parties debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the net liquidation proceeds (if any) shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 22.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any two director of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued Class A Shares and Class B Shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour d'avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Puma International Financing S.A., une société anonyme constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.802, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1^{er} février 2014 numéro 297 page 14216 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 juin 2014 numéro 1645 page 78953.

L'Assemblée est présidée par Lucie Ribeiro, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire) présent ou représenté et le nombre de ses actions sont indiqués sur une liste de présence (la Liste de Présence). Ladite liste et la procuration y relative, après avoir été signées ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. Il ressort de la Liste de Présence que deux millions cinquante mille (2.050.000) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar américain chacune (USD 1,-), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de l'Assemblée et modification subséquente de l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société (les Statuts);

3. Création de classes d'actions dans le capital social de la Société, nommément (i) actions de classe A (les Actions de Classe A) et (ii) actions de classe B (les Actions de Classe B) toutes ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) avec les droits prévus aux articles 5, 6, 21, 22 et 23 des Statuts tels que modifiés et reformulés;

4. Reclassement des deux millions cinquante mille (2.050.000) actions existantes dans le capital social de la Société en cinquante mille (50.000) Actions de Classe A et deux million (2,000,000) Actions de Classe B, avec réaffectation de tous les montants enregistrés sous le compte de prime d'émission de la Société au compte de prime d'émission lié à chacune des dites classes sur base proportionnelle conformément aux termes de l'article 5 des Statuts tel que modifié et reformulé;

5. Modification et mise à jour subséquente des articles 5, 6, 21, 22 et 23 des Statuts afin d’y refléter la création de nouvelles classes d’actions adoptée au point 2 ci-dessus;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d’y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à deux administrateurs de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l’inscription des Actions de Classe A et des Actions de Classe B nouvellement émises; et

7. Divers.

IV. Ces faits exposés et reconnus sincères et exacts par l’Assemblée, après discussion et approbation de ce qui précède, l’Assemblée décide à l’unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L’intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l’Assemblée renonce aux formalités de convocation, l’Actionnaire représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l’ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L’Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de l’Assemblée et de modifier l’article 4 paragraphe 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange”

Troisième résolution

L’Assemblée décide de créer des classes d’actions dans le capital social de la Société, nommément (i) actions de classe A (les Actions de Classe A) et (ii) actions de classe B (les Actions de Classe B) toutes ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) avec les droits prévus aux articles 5, 6, 21, 22 et 23 des Statuts tels que modifiés et mis à jour.

Quatrième résolution

L’Assemblée décide de reclasser les deux millions cinquante mille (2.050.000) actions existantes dans le capital social de la Société comme suit:

- Cinquante mille (50.000) actions existantes dans le capital social de la Société en Actions de Classe A; et
- Deux million (2.000.000) actions existantes dans le capital social de la Société en Actions de Classe B;

et réaffectation de tous les montants enregistrés sous le compte de prime d’émission de la Société au compte de prime d’émission lié à chacune des dites classes sur base proportionnelle conformément aux termes de l’article 5 des Statuts, tel que modifié et mis à jour.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l’Assemblée décide de modifier et mettre à jour les articles 5, 6, 21, 22 et 23 des Statuts, de sorte qu’ils auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions cinquante mille dollars américains (USD 2.050.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions de classe A (les Actions de Classe A) et deux million (2.000.000) d’actions de classe B (les Actions de Classe B) sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune. Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont désignées individuellement comme une Action et collectivement comme les Actions.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l’actionnaire unique de la Société ou, en cas de pluralité d’actionnaires, une résolution de l’assemblée générale des actionnaires de le Société, votant avec le quorum et les règles de majorité fixés par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi, pour la modification des présents Statuts.

5.3 La Société conserve un compte de réserve de prime d’émission pour les Actions de Classe A (le Compte de Prime d’Emission des Actions de Classe A) en dollars américains (USD), et seront enregistrés à ce compte, le montant ou la valeur de toute prime payée en relation avec les Actions de Classe A. Les montants ainsi enregistrés au Compte de Prime d’Emission des Actions de Classe A (les Primes des Actions de Classe A) constitueront des réserves librement distribuables de la Société pour le bénéfice exclusif des actionnaires détenant des Actions Ordinaires.

5.4 La Société conserve un compte de réserve de prime d’émission pour les Actions de Classe B (le Compte de Prime d’Emission des Actions de Classe B) en dollars américains (USD), et seront enregistrés à ce compte, le montant ou la valeur de toute prime payée en relation avec les Actions de Classe B. Les montants ainsi enregistrés au Compte de Prime d’Emission des Actions de Classe B (les Primes des Actions de Classe B) constitueront des réserves librement distribuables de la Société pour le bénéfice exclusif des actionnaires détenant des Actions Ordinaires.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu’un (1) seul propriétaire par Action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Chaque Action donne droit à un vote.

6.4 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.5 Un transfert d'Actions s'opère par la mention sur le registre des Actions d'une déclaration de transfert, dûment datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société; ou

(iii) suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, valablement signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve d'un transfert d'Action.

6.7 La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites fixées par la Loi.

Art. 21. Affectation des bénéfices.

21.1 Le solde positif du compte de perte et profit, déduction faite des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

21.2. Chaque année, cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un montant égal dix pour cent (10 %) du capital social émis mais reprend jusqu'à reconstitution totale de la réserve de fonds si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, ce seuil de dix pour cent (10%) n'est plus atteint.

21.2. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices nets. Elle décide du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve, ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

21.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires conformément à l'article 22 et aux présents Statuts; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport adressé au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

21.4 Le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A et le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B peuvent être distribués aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'article 22.

Art. 22. En cas de distribution relative à une action, cette distributions est affectée et payée dans l'ordre de priorité suivant:

(i) Un montant équivalent à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de chaque Action de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Actions de Classe A; puis

(ii) Le solde du montant total distribué est affecté dans sa totalité aux détenteurs des Actions de Classe B.

Art. 23. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas. La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération. Le pouvoir du ou des administrateurs cessera dès la nomination du ou des liquidateurs.

Après paiement des dettes et du passif de la Société envers les tiers ou le dépôt des fonds prévus à cet effet, le boni de liquidation (le cas échéant) est distribué aux actionnaires de sorte qu'il aboutisse, de façon globale, au même résultat économique que celui obtenu par les règles de distributions fixées à l'article 22."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à deux administrateurs de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Actions de Classe A et des Actions de Classe B nouvellement émises.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.900.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du Bureau de l'Assemblée, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et à la demande du Bureau de l'Assemblée, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, L. RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10583. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015062439/312.

(150070848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.359.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse "CONINCO Explorers in finance SA", établie et ayant son siège social à CH-1800 Vevey 1, Quai Perdonnet 5, Registre du Commerce du canton de Vaud sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-103.613.688,

ici représentée par Monsieur Christian JEANROND, juriste auprès de Pictet & Cie (Europe) S.A., demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme qualifiée de "société d'investissement à capital variable" "PEGASE INVESTMENT", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70359, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 30 juillet 1999,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1493 du 21 juillet 2010;

2) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

3) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

4) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6);

8) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

10) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration;

11) Que le rapport annuel audité de la Société, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 à ce jour, est approuvé;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JEANROND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 avril 2015. 2LAC/2015/8500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015062448/57.

(150071025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Goldbell, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.874.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2014 que:

- Monsieur Tom Wagner, né le 25/01/1980 à Ettelbrück (Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Luc Tapella, démissionnaire.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015061219/17.

(150069997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Point Truck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061438/10.

(150070448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

O & V Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 145.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061386/10.

(150070441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.
